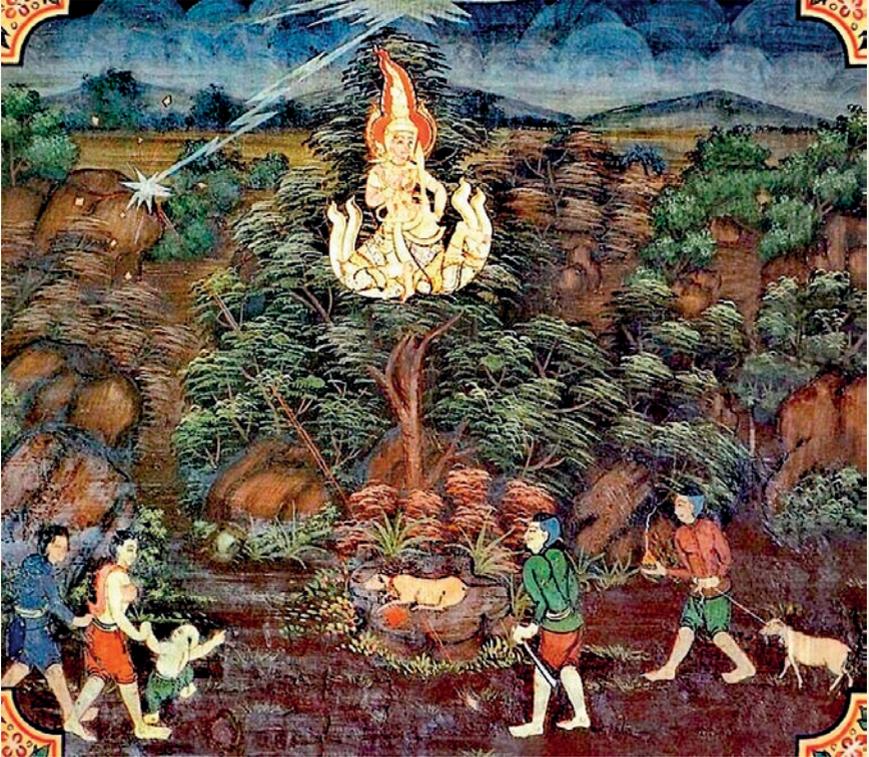


L'intelligence du bouc

Discussion sur la condition animale



Gilles Boutry

L'intelligence du bouc

Discussion sur la condition animale

Cet essai n'a pas pour but de dissenter et d'évaluer l'intelligence ou le quotient intellectuel d'un bouc. Pour ce faire, il y a bon nombre de chercheurs en éthologie qui sauraient parfaitement étudier leur intelligence génétique (du fait de la sélection naturelle ou artificielle avec l'élevage depuis des milliers d'années) ainsi que celle acquise par la proximité familière avec les êtres humains.

Notre angle sera essentiellement juridique et philosophique. Juridique national et international, et philosophique en considérant les traditions occidentales et orientales qui concernent les animaux. Les évolutions lentes mais encourageantes du droit vis-à-vis du statut et du respect de l'animal se font à la fois dans divers droits nationaux et dans plusieurs manifestes et conventions internationales.

En France, la loi 2015-177 du 16/2/2015 considère l'animal comme un être vivant doué de sensibilité, et le code pénal dans son article 521-1 sanctionne la maltraitance animale, (articles 26 à 45 de la loi) et l'article 522-1 concernant les atteintes volontaires à la vie d'un animal qui sanctionnent le fait, lorsque sans nécessité¹, publiquement ou non, on donne volontairement la mort à un

¹ On doit considérer ici que l'atteinte volontaire à la vie de centaines de millions d'animaux en vue de l'alimentation humaine est bien sûr et hélas une exception implicite, car elle relèverait de « la nécessité » pour les législateurs comme pour la société française et occidentale dans sa grande majorité. Cela malgré tout est discutable. En effet les protéines se trouvent dans un grand nombre de végétaux. Et l'argument consistant à affirmer que la viande seule contient tous les acides aminés indispensables à la constitution et au renouvellement des tissus musculaires présents dans les muscles du squelette et ceux de tous les viscères, du cœur, des poumons, de l'intestin, est erronée et présentée de manière fallacieuse. En réalité en associant à chaque repas une céréale avec une légumineuse, un produit lacté, des fruits secs, et des légumes comme par exemple la pomme de terre, tous les acides aminés indispensables sont présents dans l'alimentation végétarienne. Et plus d'un milliard de personnes sont quasi végétariennes dans le monde.

animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité hors du cadre d'activités légales, de 6 mois de prison et 7500 € d'amende.

Les directives européennes de 1998 (normes minimales de protection des poules pondeuses) de 2007 (poulets dits « de chair ») de 2008 (porcs et veaux) ont amélioré théoriquement la condition de vie et de mise à mort de ces animaux d'élevage.

Mais il existe même en France et dans divers pays toujours des exceptions à ces protections (les expériences techniques ou scientifiques portant sur des opérations effectuées sous le contrôle des services vétérinaires, les animaux mis à mort lors de manifestations culturelles ou sportives traditionnelles, comme c'est le cas avec la corrida dans le sud de la France et les sacrifices de moutons et caprins ainsi que les combats de coqs aux Antilles et à la Réunion, ou encore le gibier sauvage tué au cours d'une action de chasse) dans l'application de la section 4 du code rural (articles R214-63 à R 215-8) section qui inclut les conditions spécifiques des abattages rituels par des sacrificateurs religieux.

Mais toutes ces mesures ne posent pas la véritable question du respect de la vie animale ni de l'exploitation animale et de leur élevage dans de véritables lieux concentrationnaires qui précèdent leur mise à mort aux fins de production de viande, dans des ranch ou des hangars démesurés pour les poules, porcs, moutons, etc., des fermes-usines de production de porcs, dans des cages installées sur des dizaines d'étages notamment en Chine², sans véritable respect de la vie et du bien être des animaux. Les nombreux scandales sanitaires et de traitements indignes et douloureux qui sont périodiquement mis à jour par la presse et les associations de

2 Avec aussi les aberrations et le snobisme de l'utilisation systématique de produits animaux dont certains rares en médecine chinoise dite traditionnelle (bile d'ours noirs élevés en cage, corne de rhinocéros massacrés en Afrique, griffes de tigre, écailles de pangolin, etc.), et certaines coutumes d'ailleurs dénoncées par le Sénat français comme le sacrifice par le feu de chiens vivants lors du festival de Yulin chaque année soit disant parce qu'ainsi la viande serait meilleure ! La Chine de ce point de vue doit être considérée, malgré l'évolution de sa législation sur la protection des animaux sauvages et rares et ses associations de défense des animaux, dans les faits, comme le pays le plus horrible par la cruauté et les souffrances encore aujourd'hui exercées à l'encontre des animaux sauvages comme des animaux domestiques.

protection des animaux, comme l'association L214 ou la célèbre fondation Brigitte Bardot, risquent de perdurer tant que la conscience des consommateurs, des agriculteurs, et des éleveurs ne sera pas profondément modifiée en ce qui concerne la production et la consommation de végétaux et de viande.

En outre la production de protéines animales requiert beaucoup plus d'eau, d'aliments, et d'énergie que la production de protéines végétales, et le modèle économique de l'élevage professionnel comme industriel est en danger du fait de la raréfaction de l'eau et du coût devenant prohibitif des engrais, des pesticides et des fongicides (particulièrement nocifs pour la santé humaine y compris parce qu'ils se retrouvent en quantité au-delà des seuils réglementaires dans les nappes phréatiques puis dans l'eau de boisson des communes pendant des dizaines d'années) du matériel agricole victime de la course à l'énormité de la taille et du prix³ (ce qui au passage est une des raisons de la pauvreté des revenus, voire de la faillite et parfois du suicide d'agriculteurs).

La nourriture des troupeaux en incluant l'herbe bien sûr dont la production est très dépendante des conditions climatiques se raréfie et coûte plus cher également, c'est en fait tout le monde agricole et agro-industriel et de l'élevage qui doivent être repensés. Mais l'essentiel de notre propos concerne le respect de l'animal, les conditions de sa vie, et sa mise à mort, sous un angle qui doit beaucoup aux sentiments universels (aussi bien occidentaux qu'orientaux) d'humanité et de compassion, mais aussi à l'éclairage spécifique et original apporté par certains aspects du droit de certains pays orientaux et de la Colombie, et de quelques unes des philosophies orientales. Par rapport au cursus classique souvent occidendo-centré de beaucoup de nos universités sur ces questions, ce que nous allons développer dans la suite de cette réflexion pourra surprendre, mais mérite d'être intégré dans une

3 Les énormes machines agricoles actuelles, de par leur poids, tassent la terre et détruisent les galeries creusées par les vers de terre, perturbant grandement l'aération du sol et l'équilibre de la faune et de la flore microbienne, et donc la qualité de l'alimentation des racines des plantes cultivées.

vision universelle de l'animal et de la vie en général, vision qui progresse malgré tout en ce début du 21^{ème} siècle .

A titre d'exemple, l'arrêt de 2016 de la Cour Constitutionnelle de Colombie décide que « La justice relative à la nature doit être appliquée au-delà du scénario humain et doit permettre à la nature d'être un sujet de droit », alors que précédemment, en septembre 2008, la cour constitutionnelle de l'Equateur avait incorporé à la constitution que “la naturaleza o Pacha Mama tiene derecho a existir, persistir, mantenerse y regenerar sus ciclos vitales, estructura, funciones y procesos en la evolución”. L'arrêt du 4 juillet 2018 de la Haute Cour de l'Uttarakhand affirme que chaque espèce animale a un droit inhérent à la vie : “The entire animal kingdom including avian and aquatic are declared as legal entities having a distinct persona with corresponding rights, duties and liabilities of a living person. All the citizens throughout the State of Uttarakhand are hereby declared persons in loco parentis as the human face for the welfare/protection of animals”.

Cette logique nouvelle institue une autre direction, même si elle est encore marginale, du droit et de la philosophie de l'existence, reconnaissant dans chaque être en soi la même dignité et le même rang que l'être humain, un grand pas de plus après la controverse de Valladolid.

Mais portons un regard plus ciblé sur les pratiques de sacrifice rituel de l'animal.

Pour tous ceux qui le pratiquent, qu'ils se revendiquent d'une religion monothéiste, en mémoire du sacrifice d'Abraham, ou polythéiste, ou encore animiste, ce sacrifice se justifie par le fait que la mise à mort et l'offrande de la vie d'un animal ou même de son propre sang humain (c'est ce que faisaient les rois Mayas ou de celui des esclaves lorsque le sacrifice humain était d'usage courant) , sont censées rétablir l'équilibre , la santé, et la prospérité de ceux qui le pratiquent, que ce soit à des fins matérielles ou spirituelles, avec l'invocation d'une divinité, ou pour nourrir leurs ancêtres décédés et appeler leurs bénédictions.

Outre le fait que personne n'a jamais prouvé que c'est davantage le sacrifice de l'animal que des offrandes de nourritures végétales, qui engendre l'effet recherché, on pourrait se demander si l'animal est la seule nourriture que les dieux et les ancêtres acceptent : pas du tout, puisque de nombreux rites y compris de nos ancêtres gallo-romains d'offrande de nourriture se font assez souvent en utilisant des végétaux, des fruits, des graines, de l'alcool, des parfums, des fumées de certaines plantes, mais aussi avec des objets ou monnaies, des ex voto, de l'encens, etc..

Si l'on regarde du côté des philosophies orientales, on doit considérer des concepts et des pratiques très variés.

La philosophie de l'animal la plus respectueuse de la vie animale est aussi celle qui est logiquement concomitante avec le végétarisme quasi absolu. C'est le cas de la doctrine Jaïn qui prône que « l'on ne doit ni tuer, ni maltraiter, ni injurier, ni tourmenter, ni pourchasser aucune sorte d'être vivant, aucune espèce d'animal... »⁴

L'Hindouisme traditionnel était assez mitigé à ce sujet, puisque les Vedas exposent l'Ashvamedha , le sacrifice du cheval, certes exceptionnel et relevant de la royauté et de la caste des kshatriyas⁵, même si de nos jours le sacrifice du cheval se fait symboliquement, sans mise à mort de l'animal. Par contre, on observe sur le territoire français de la Réunion notamment, des communautés hindoues d'origines historiques et géographiques différentes, certaines pratiquant le sacrifice rituel d'animaux, d'autres au contraire strictement végétariennes et formellement opposées au sacrifice des animaux. Cela provoque d'ailleurs de nombreuses controverses au sein de la communauté hindoue de La Réunion.

Le bouddhisme présente lui un intérêt particulier pour éclairer la condition animale dans le sens où il relate, à travers les récits des vies antérieures du Bouddha, les Jatakas, des situations où

4 Dr Albert Schweitzer, *Die weltanschauung der indischen Denker, Mystik und Ethik, Munich, 1935, le texte traduit est cité par Jean Nakos, Mars 2010, Les Jains et les animaux, Cahier antispéciste n°2.*

5 Les kshatriyas sont les rois, les militaires, et les responsables politiques, la deuxième fonction de la société indienne traditionnelle indienne après les brahmanes

différents animaux, dans différentes vies, manifestent toute la palette des défauts ou des vertus humaines.

Le Pivert fait face à l'ingratitude du lion dans la « Javasakunajataka » (contrairement au rat vis-à-vis du lion dans la fable de La Fontaine) ou la ruse meurtrière du crocodile est neutralisée par l'intelligence du singe dans la « Sumsumarajataka », la « Kukkutajataka » dans laquelle une chatte tente une escroquerie sentimentale en flattant les plumes diaprées d'un coq, sauf que le coq étant un futur bouddha se rend compte de la supercherie, à la différence du corbeau dans la fable de La Fontaine « le corbeau et le renard ». Les jatakas nombreuses dans lesquelles un animal joue un rôle essentiel montrent que ce n'est pas telle espèce animale qui est douée de telle vertu ou telle autre espèce qui est criminelle et porteuse de défauts moraux, mais c'est chaque animal, individuellement, qui manifeste des pensées et des comportements vertueux ou mauvais. Chaque animal est considéré comme un être humain comme les autres, dont le comportement est très influencé par les conséquences des actions des vies passées et par les qualités morales.

La jataka qui est à l'origine de notre commentaire, « la Matakabhatajataka », se situe dans le milieu des brahmanes de Bénarès, transmetteurs des Védas.

Le brahmane se préparait à effectuer des offrandes pour les défunts, et faisait oindre et apprêter par ses serviteurs pour ce faire un bouc à sacrifier. Ce bouc peu ordinaire avait la connaissance des actes de ses vies antérieures, et se mit à rire joyeusement car il savait que là était la dernière épreuve qu'il devrait traverser avant d'être délivré des conséquences de ses actes passés : avoir la tête tranchée.

La raison pour laquelle il devait avoir une dernière fois la tête tranchée était que dans une vie précédente, alors qu'il était brahmane, il avait lui-même effectué un sacrifice rituel d'un animal.

Cette jataka explique que la conséquence en avait été que pendant 399 vies il avait eu la tête tranchée et que cette vie serait la dernière à la fin de laquelle il devait avoir la tête tranchée.

Devoir subir 400 fois la décapitation pour avoir sacrifié rituellement un seul animal, c'est peu banal, et apparemment bien plus dur que la loi du talion dont heureusement le droit moderne s'est éloigné avec la civilisation. La jataka n'explique pas ce chiffre de 400. Peut être que ce chiffre est du au fait que en privant - dans ce cas rituellement, et en voulant accomplir un acte sacré- un animal de sa capacité de reproduction, laquelle dans le cas d'un bouc est particulièrement élevée, prive d'existence toute sa potentielle descendance, et ce chiffre de 400 n'est dès lors plus démesuré⁶ ?

Ou ce chiffre est il volontairement exagéré pour que le sens de la responsabilité soit plus gravement imprimé dans la conscience de ceux qui souhaiteraient penser à effectuer un sacrifice de ce type même si c'est pour une noble cause⁷ ?

En fait le bouddhisme aura adouci les mœurs de la société indienne dans ses comportements rituels, puisque ces sacrifices ne sont effectuées aujourd'hui que symboliquement ou que par une très faible partie de la société indienne de religion hindoue. Les musulmans eux pratiquent le sacrifice rituel, et bien sûr cette volonté philosophique du bouddhisme est aussi en opposition directe avec les pratiques sacrificielles des religions Abrahamiques et animistes.

Le bouc en même temps qu'il éprouvait la joie à l'idée de sa future libération de sa dette criminelle, ressentait de la compassion pour ce brahmane qui allait lui couper la tête, car à son tour, ce dernier devrait payer 400 fois son sacrifice rituel !

Le bouc s'étant adressé aux serviteurs du brahmane pour leur expliquer la situation, le brahmane en fut informé, et dès lors réfléchit et s'abstint de sacrifier l'animal, ce qui hélas empêcha le bouc de payer sa dernière dette.

6 Lorsque les bouddhas de Bamiyan ont été détruits, la personnalité religieuse afghane à l'origine de cet acte de destruction avait fait sacrifier simultanément 100 vaches pour que les musulmans expient le fait qu'il n'aient pas détruit les statues plus tôt. Ce personnage devra t il subir le même sort que les vaches soit durant 40000 vies futures ?

7 On pourrait d'ailleurs se demander si le sacrifice n'est pas rituel pour une cause sacrée, ou même purement criminel, si ce coefficient serait le même ! et même quel serait par exemple le sort des usagers et des pourvoyeurs de barbecues ?

Fort heureusement, ce sont les éléments naturels⁸ qui firent à l'instant s'abattre un éclair sur un rocher non loin du bouc, et cet éclair, rebondissant, finit sa course sur le cou du bouc dont la tête fut instantanément tranchée, apurant ainsi la dette de l'être qui était dans ce corps de ce bouc.

C'était une époque où le futur Bouddha historique était quant à lui réincarné en tant que divinité d'un arbre voisin du lieu où se trouvait le bouc, divinité qui apparut dans les airs au voisinage des personnes qui avaient assisté à la scène comme le montre la peinture du temple thaïlandais de Wat Kruawan Worawiharn de Bangkok qui illustre la couverture de cette publication.

La jataka relate la stance qu'il aurait prononcée :

« Si les êtres savaient que cette existence est douleur, aucune créature ne détruirait d'autres créatures, car le meurtrier endure de grandes douleurs »⁹

Ces éléments de réflexion philosophiques sur la condition animale, sont en fait aussi ceux de la condition humaine, et s'ils apparaissent comme très révolutionnaires par rapport aux us et coutumes de notre société grande consommatrice de viande, ils peuvent être néanmoins considérés dans le contexte plus global de recherche de l'équilibre du vivant et de notre planète dont la santé et celle de ses habitants paraît aujourd'hui menacée par le grand impact des actions et des activités humaines.

Gilles BOUTRY

Archéologie de la Communication

IDET COM

Université Toulouse Capitole

⁸ Est ce le pur hasard ou l'intervention d'Indra le roi des dieux et le maître védique du tonnerre ? Le jataka ne le dit pas.

⁹ Traduction de Ginette Terral d'après le texte en pali, « Choix de jatakas » Collection UNESCO, NRF 1958.

